



SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

***BULLETIN MUNICIPAL N°17
2021***

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyennes et concitoyens,

Depuis le 11 mai et le début du déconfinement, nous essayons tous de reprendre le cours de notre existence et de nos activités tout en sachant qu'il y a un avant et un après COVID-19. Aujourd'hui et plus que jamais, nous devons faire attention aux autres autant qu'à nous.

Depuis le conseil municipal d'installation, l'équipe que vous avez élue aux dernières élections s'applique à mener à bien une mission majeure : « construire l'avenir avec vous ».

J'ai rencontré les acteurs de la vie associative communale pour un moment d'échange fructueux. Ces derniers se sont engagés à partager leurs expériences avec les habitants au cours d'évènements tout au long de l'année. Le premier a eu lieu début juin au lac avec les pêcheurs et les enfants de la commune. Merci à eux !

Malgré cette année difficile, et bien que les mesures prises par l'état aient considérablement modifiées le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle, nous sommes efforcés d'être à vos côtés.

Avec l'aide de l'ensemble du personnel communal, nous avons tenté de répondre à vos légitimes attentes et questions afin de vous rendre la vie plus agréable.

La vie municipale, elle aussi, a été impactée. Avec le principe de précaution les conseils municipaux se sont tenus à huis-clos. De ce fait la démocratie participative n'a pas pu fonctionner comme nous le souhaitions. La majorité des délibérations ont été votées à l'unanimité mais les débats ont bel et bien eu lieu en amont dans les commissions et lors des conseils. Je tiens à préciser également que nous travaillons en concertation avec les élus de la communauté de communes Porte de Maurienne.

Vous découvrirez dans les pages suivantes l'activité municipale qui s'est poursuivie entre travaux et projets divers.

En ce premier anniversaire de notre vie municipale je tiens à remercier tous les élus et le personnel (Jérôme B, Fabrice, Jérôme P.) qui font partie intégrante de notre équipe pour la qualité de leur travail dans toutes les commissions et pour leurs rapports cordiaux.

Cet esprit d'équipe a permis l'avancée réelle des projets qui ont démarrés ou vus le jour cette année.

Dans l'attente de vous rencontrer je reste à votre écoute pour tout sujet que vous souhaiteriez évoquer.

**« Le printemps est arrivé,
je vous souhaite d'en apprécier toute la douceur »**

Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire

Sommaire

Sommaire.....	2
Finances	3
Site internet et application mobile	6
Travaux et vie communale	7
Espace Belledonne	18
Civisme	19
Environnement	25
Animations / Vie Associative	30
Etat civil 2020/2021	34
Santé	35
Vie Pratique.....	36
Gestes de Premiers Secours.....	42
Services	47
A retenir !!.....	49

Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2020						
Résultats reportés	102310.96			143435.32	102310.96	143435.32
Opérations de l'exercice	200303.98	284097.5	289814.36	335880.5	490118.34	619978
TOTAUX	302614.94	284097.5	289814.36	479315.82	592429.3	763413.32
Résultats de clôture	18517.44			189501.46		170984.02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	302614.94	284097.5	289814.36	479315.82	592429.3	763413.32
RESULTATS DEFINITIFS	18517.44			189501.46		170984.02

BUDGET 2021

Les budgets ont été votés à l'unanimité et s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	123 100.00 €
Charges de personnel	102 600.00 €
Atténuations de produits	48 000.00 €
Autres charges gestion courante	49 182.00 €
Subventions aux associations	4 000.00 €
Charges financières	15 000.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	5 000.00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	142 913.00 €
Total	489 795.00 €

Recettes	Montant
Atténuation de charges	465.00 €
Produits des services	44 200.00 €
Impôts et taxes	272 296.00 €
Dotations et participations	0.00 €
Autres produits de gestion courante	1 850.00 €
Résultat reporté ou anticipé	170 984.00 €
Total	489 795.00 €

Investissement

Dépenses	Montant
Immobilisations incorporelles	0.00 €
Subventions d'équipement versées	54 000.00 €
Immobilisations corporelles	156 500.00 €
Opérations d'équipement	24 500.00 €
Dépenses financières & Emprunts	60 849.00 €
Solde d'exécution négatif reporté	18 517.00 €
Total	314 366.00 €

Recettes	Montant
Total des recettes financières	27 017.00 €
Total des recettes d'équipement	144 436.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	142 913.00 €
Total	314 366.00 €

TAXES 2021

Les taux des taxes 2021 délibérées par le Conseil Municipal sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti	27.74% (Taux foncier communal 16.71% + taux foncier départemental 11.03%)
Taxe Foncière Non Bâti	70.33%


Pour votre information, le conseil municipal a décidé, pour 2021, de ne pas augmenter les taux par rapport à 2020. La différence de taux pour le foncier bâti correspond à la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation par le transfert de la part départementale du produit du foncier bâti.

Site internet et application mobile



www.saintpierredelleville.fr


Pour toute suggestion ou idée d'article, n'hésitez pas à nous contacter par mail à la mairie : mairie@saintpierredelleville.fr ou mairiestpierre2@wanadoo.fr.

NOUVEAU !!!!! APPLICATION PANNEAU POCKET

 **TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune



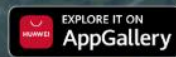
EN 4 CLICS

- 1** Ouvrez votre application **"Play Store"**, **"AppStore"** ou **"AppGallery"** sur votre téléphone ou sur votre tablette 
- 2** Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3** Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste 
- 4** Cliquez sur **"Installer"** ou **"Obtenir"**
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Travaux et vie communale

Depuis quelques mois, des travaux d'embellissement du village ont été réalisés par nos employés :

- réfection des bancs,
- tables de pique-nique,
- construction de bacs à partager,
- nettoyage du nan bruant en amont du pont de la combe,
- aménagement autour du cimetière et de la salle d'office....

Un grand merci à eux.

FLEURISSEMENT

Le fleurissement des bacs disséminés dans la commune a permis, après plusieurs reports dus à la météo, un instant de retrouvailles, merci aux participant(e)s. et merci à Claude FORTIN qui a joliment décoré les bacs à partager. Ces 6 bacs sont à votre disposition (près de la salle des fêtes, du cimetière, du lotissement, du lavoir au départ de la rue des fontaines, du pont de la Combe). Ils ont été entièrement confectionnés par les employés à moindre coût pour un très beau résultat. N'hésitez pas à vous servir de façon raisonnée. Continuez d'en prendre soin comme vous l'avez fait jusqu'à présent.

ELAGAGE

Le long de la route des Teppiots, il a été demandé aux propriétaires riverains de mettre en sécurité leurs parcelles par l'abattage des arbres menaçants. Un certain nombre de coupes ont déjà été effectuées au printemps. Comme nous vous l'avions demandé, la route devra être sécurisée pour l'hiver prochain afin d'éviter les accidents et la détérioration des voies communales.

FORET

L'ONF (Office National des Forêts) est un **organe public de gestion des forêts communales**.

La commune finance cet organisme d'Etat par :

- Une taxe à l'hectare de forêt soumise à sa gestion. La forêt communale assujettie est de 230 ha à 2 € l'ha (soit 460 €).
- La commune reverse également 10 % des ventes sur pied (ex en 2019 : 10 % de 22 100 €)
- La commune reçoit de l'exploitant de la centrale électrique une redevance de 16 769 € pour « préjudice sur l'exploitation des forêts ». Elle reverse 10 % de cette somme à l'ONF.

En 2020, la vente de bois a été différée pour cause de bois sec dû à la sécheresse. En conséquence la commune n'a pas eu de rentrée d'argent cette année-là.

Pour 2021, des marquages auront bien lieu dans la parcelle C (55 m³), H (330 m³) et O (219 m³).

La parcelle C se trouve au-dessus de la conduite d'eau, la H se situe avant Fontaine Noire et la O, avant Fontaine Noire le long du ruisseau. La vente se fait aux enchères par l'ONF.

Les autres missions de l'ONF sont :

- **Les travaux sylvicoles** (parcelle O de 2ha pour 2850 € HT / parcelle I de 2ha pour 2850 € HT avec une subvention possible de la région de 850 €)
- **Les travaux touristiques** : entretien des sentiers. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise PANINI pour un montant de 4 200 € TTC.
- **Le bois d'affouage** : du bois d'affouage sera octroyé à ceux qui le souhaitent cet automne (un total d'environ 200 m³ sur les parcelles V et X).

CIMETIERE



Nous sommes en train d'étudier plusieurs projets pour le cimetière à moyen et long terme :

- une remise en état du mur d'enceinte intérieur (enduit)
- une transformation, si possible, du caveau communal (photo ci-contre) : une partie en caveau provisoire et une autre partie en ossuaire.

Par ailleurs les abords du cimetière ont été nettoyés et aménagés.

CHANTIERS A BELLEVILLE

Les chantiers sur Belleville, commencés en 2020, ont repris fin mai. Ils consistent au refoulement du captage d'eau potable de « La Rochette » par le SIAEP ainsi qu'à l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphone).

En conséquence, un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation sur la route des Teppiots. Seuls les riverains peuvent circuler jusqu'à l'église.

Nous nous excusons pour la gêne importante occasionnée pendant ces périodes de travaux (qui vont s'échelonner tout l'été).

Un hélicoptère a survolé la zone ces dernières semaines permettant l'hélicreusement des matériaux...



REFECTION DU PONT DE LA RD207

Prévue au printemps par les services de l'état, elle a été repoussée à l'automne 2021 à notre demande. L'objectif de ces travaux est de remplacer le tablier du pont et de créer un espace piéton pour sécuriser le franchissement.

La RD sera **TOTALEMENT FERMÉE** pour environ deux mois (septembre/octobre). Les voitures devront emprunter la rue des fontaines.

Une vigilance accrue sera demandée aux parents et enfants suite à l'augmentation importante du trafic routier dans le village.

SERVICES TECHNIQUES

Bonjour, nous profitons de ce bulletin pour nous présenter.... Je m'appelle Fabrice, j'ai 54 ans et j'habite St Leger, cela fait bientôt deux ans que j'ai intégré le poste d'agent technique de votre (notre...) jolie commune. Je travaille en binôme avec Jérôme Pommier qui est présent à mi-temps.

Nous sommes chargés d'arroser les fleurs l'été, du déneigement l'hiver, des tontes diverses et du reste, comme par exemple faire face cette année à la panne simultanée des deux débroussailleuses et du tracteur tondeuse en plein début de saison (!!!), du remplacement des vieux panneaux en bois du village ou de la fabrication des bacs en bois "à partager" chers à notre maire...nous devons donc être très polyvalents et... patients.

Les horaires de travail sont : 7h30 à 15h30 l'hiver et 6h30 à 14h30 l'été. Etant maintenant bien intégrés à l'équipe ainsi qu'au village grâce d'ailleurs à vos sourires et vos petits signes de la main de plus en plus fréquents, j'ai demandé à pouvoir vous aider de manière un peu plus ciblée et individualisée. Si donc encore une fois contre un (grand....) sourire vous avez un vieux frigo qui traîne depuis un moment dans le garage, un sac d'herbe à évacuer ou des branches à couper qui bouchent le beau point de vue de votre balcon, contactez la mairie qui me fera passer le message et bien sûr en fonction du temps qu'il reste nous passerons avec plaisir !!! A très bientôt dans la commune !

Fabrice, Adjoint Technique



EMPLOIS SAISONNIERS

5 jeunes de la commune travailleront cet été en soutien des agents techniques sur divers chantiers. Merci de leur réserver un bon accueil.

LES « PETITS MAIRES »

Suite aux dernières élections et à la mise en place du nouveau conseil municipal, nous avons constaté que les jeunes de notre commune n'avaient aucun lieu pour se retrouver et peu d'activité au sein du village.

Face à ce constat nous avons décidé de les recenser. Nous avons identifié et comptabilisé une soixantaine d'enfants de moins de 18 ans soit environ 30 % de la population.

Le conseil municipal a donc pris l'option de centrer son action sur cette tranche d'âge et de leur proposer des projets à court, moyen et long terme.

Une première rencontre autour d'un goûter de Noël leur a été proposé à la salle des fêtes le 30 décembre 2020, regroupant une quarantaine d'enfants. L'ambiance était conviviale et sérieuse. Lors de cette réunion nous leur avons proposé d'avoir des représentants élus porte-paroles de tous les enfants et de procéder démocratiquement à l'élection de leurs pairs.



Rendez-vous leur a été donné le 17 février 2021. Ce jour-là une dizaine d'enfants se sont proposés candidats à l'élection et chacun des postulants a exposé son programme devant l'assemblée.

« L'envie de se connaître, de vivre ensemble et d'être heureux dans le village » faisait le point central du discours des jeunes postulants à l'élection.



Cette dernière s'est déroulée dans les conditions d'un vrai bureau de vote avec passage dans l'isoloir et devant l'urne, sous notre contrôle. La parité a été respectée. Les élus sont : Mélina et Gabriel âgés de 8 ans et les deux suppléants sont Lola 6 ans et Mathéo 14 ans.

A la suite de l'élection, et pour que la réflexion prenne forme et se concrétise, un temps de rencontre avec les jeunes élus et la municipalité a été programmé tous les premiers samedis du mois à 14h en mairie en présence de Madame le maire.

La première réunion des petits élus a eu lieu le 6 mars 2021. Madame le maire a présenté aux enfants la mairie et leurs nouvelles missions.

Lors de cette rencontre, plusieurs points les concernant ont été abordés :

- La faisabilité d'un concours de dessins susceptible de permettre la réalisation du rond-point d'entrée dans le village. Les enfants devaient dessiner ce qui était caractéristique de leur village. Les petits élus étaient chargés de réceptionner les dessins de leurs camarades et de les ramener en mairie pour notre seconde rencontre du 3 avril 2021.
- La création d'une ludothèque est envisagée avec la récupération auprès des habitants du village de jeux inutilisés. Elle pourrait être installée dans un local dédié au rez-de-chaussée de la mairie (locaux de l'ancienne école).

- De plus l'ancien préau de l'école est maintenant à disposition des enfants du village afin qu'ils puissent se retrouver. Une table de ping-pong et quelques jeux sont à leur disposition.
- Une cage de foot et un panneau de basket vont prochainement être mis en place dans la cour de la salle des fêtes.
- Un projet d'espace multisport est à l'étude.

Lors des réunions avec les jeunes représentants nous abordons aussi les points essentiels de la vie en collectivité. Nous avons lu ensemble et discuté la déclaration des droits de l'homme et le 3 avril, nous avons débuté notre réunion par la lecture et des échanges sur la déclaration des droits de l'enfant.



PROJET D'AMENAGEMENT DU ROND-POINT

Tous les dessins des enfants ont été affichés au mur de la salle du conseil et un des jeunes représentant a suggéré que tous les dessins devaient gagner. Nous étions d'accord et avons regroupé par thèmes les représentations des enfants. La suite du travail a consisté à positionner sur un grand dessin le rond-point et les 4 routes d'arrivée au village. Les échanges ont été fructueux



Le rond-point serait composé de 4 parties distinctes en fonction de la provenance des véhicules.

- **Du côté de la sortie d'autoroute** : une croix de Savoie en aluminium serait positionnée. En arrière-plan une cloche pourrait être implantée symbole de notre commune qui a le privilège de détenir la plus vieille cloche en fer de France (XIIIe siècle) visible également de la plaine.
- **RD 207 côté Epierre** : un bassin surplombé d'une cascade représentant un lac avec un pont qui symbolise le lac de pêche de la commune et la rivière « l'Arc ».
- **RD207 côté Saint Pierre de Belleville** : des animaux en aluminium et un petit chalet qui sert de réceptacle aux d'insectes synonyme d'une commune au milieu de la forêt.

Le nom de la commune pourrait être repris sur l'édifice aquatique. L'éclairage de certains éléments du rond-point pourraient se faire par LED grâce à une alimentation par batterie solaire.



Une nouvelle rencontre s'est déroulée avec tous les enfants du village le 15 mai 2021 avec un goûter et une présentation à leurs camarades de la mise en commun de leurs dessins.

Chacun d'entre eux pourra ainsi retrouver dans la création finale une partie de sa représentation du village et sa participation à une concrétisation artistique durable.



LES ENFANTS S'AGUERISSENT A LA PECHE



Le lac de pêche de la Corbière a servi, samedi 19 juin, de terrain d'apprentissage à une quarantaine d'enfants inscrits à l'école de pêche du Cheylas et sinon venus tout droit de la commune. Les bénévoles de Corbières ont préalablement assuré le lâcher de plusieurs dizaines de poisson de lac dont des truites blanches qui ont fait le

bonheur des jeunes apprenants. Dans des conditions plutôt idéales, baignés de soleil et de calme, les élèves ont ainsi appréhendé techniques de prélèvement, le respect de l'environnement et l'art du lancer.

À la mi-journée, les grandes tables mises à disposition par la municipalité recevaient le déjeuner offert par la com-

mune avant que les enfants ne retrouvent les joies piscicoles. En fin de journée, le grand déballage sur l'herbe fraîche confirmait la bonne santé du lac et la réussite de cette journée d'apprentissage. C'était le moment de la répartition des prises afin que chaque inscrit revienne à la maison avec sa besace bien remplie.

R.S

LMAESH1SU1024

STADE HURTILAUZE

Le terrain de foot monte en gamme



Accueillant les élus du territoire et les candidates aux élections régionales, les dirigeants de l'USCA ont salué l'éclairage apporté au terrain, et sollicité un complément d'amélioration, côté vestiaire cette fois.

À l'occasion de leur passage en Porte de Maurienne, mardi dernier, les candidats aux élections régionales sous la bannière de Laurent Wauquiez, famille Bonnivard et Marielle Edmond, ont fait escale sur le terrain de foot intercommunal de La Corbière, sur le territoire de Saint-Pierre-de-Belleville. Reçus par le maire Christine Bouclier-Beauchet et le président du club de foot, Yves Collomb, les candidates accompagnées du président de l'intercommunalité, Hervé Genon, ont levé les

yeux vers la tête des mâts où sont perchés les projecteurs qui illuminent désormais ce terrain de sport.

L'investissement, de 67 000 €, réalisé par la communauté de communes a reçu une aide de la Région (10 000 €), en complément des appuis du Département (12 000 €) et du fonds d'aide au football amateur (15 000 €). Longtemps espéré par le club aiguebellain, l'éclairage du terrain de foot permet d'accueillir désormais des compétitions les samedis soirs, libé-

rant ainsi les dimanches en famille. Et mine de rien, ce calendrier a du bon puisque l'Entente Cuines/Saint-Rémy/Basse Maurienne des U15 et des U17 enregistre grâce à cela de bonnes progressions d'effectifs. Et parmi ces joueurs, il y a aussi des joueuses ! C'est l'une des attentions actuelles du club de foot du canton d'Aiguebelle qui, profitant de la présence d'élus et de candidates, a pointé la nécessité d'un nouveau vestiaire réservé aux féminines.

R.S.

LMAESH1SU1018

CEREMONIES

19 mars 2021 : commémoration du souvenir et recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



8 mai 2021 : Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945



En présence des élus de Saint-Pierre de Belleville et de Saint-Alban-d'Hurtières, la section des Anciens Combattants qui réunit des membres issus des deux villages a successivement porté hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale devant les monuments aux morts de chaque commune. Lors de cette cérémonie commémorative chargée d'émo-

tion, le président, Paul Dimier, adressait un message plein de considération à la mémoire des camarades disparus, en particulier Charles Michel-land, ancien combattant qui s'est éteint il y a de cela quelques semaines. Aux côtés du porte-drapeau, Jean-Michel Chambérood, le président Dimier appelait ensuite à observer une minute de silence.

R.S.



Espace Belledonne

SOIREE BELLEDONNE ET VEILLEES 2021.



Le projet culturel « Belledonne et Veillées » propose depuis 2006 des soirées conviviales entre partage, repas et temps artistiques.

L'édition 2021 aura lieu le samedi 17 Juillet à partir de 17h à la salle des fêtes de Saint Pierre de Belleville.

La Veillée se déroulera de la façon suivante :

- Une conférence / débat sur le thème : « La forêt change d'essences et s'habille autrement ».
- Un spectacle offert par l'Espace Belledonne
- Un repas

Prix de la soirée : 10€ par personne (gratuit pour les moins de 12 ans).

Inscription auprès de la mairie de Saint Pierre de Belleville (Nombre de places limité) :

- par mail : mairiestpierre2@wanadoo.fr
- ou téléphone au 04.79.36.12.46

Paiement par chèque à l'ordre de : « Association Patrimoine Vivant St Pierre de Belleville » à déposer en mairie de St Pierre pour valider la réservation.

Civisme



LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS EST INTERDITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Il est important de rappeler la responsabilité première du propriétaire du chien ou chat.

1 - Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

2 - Selon l'article R 622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe.

3 - Selon l'article L 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

4 - Les propriétaires, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Dans tous les cas, les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abolements répétitifs et intenses.

LES CHATS :

Tout d'abord, sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique, vous pouvez consulter le Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie. Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une augmentation de leur nombre. On peut comprendre qu'il est très difficile de résister à l'envie de nourrir un chat surtout lorsqu'il est famélique.

Mais, si vous n'avez pas l'intention de le nourrir et de l'héberger pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.



NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, sont autorisés aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

« L'organisme humain ne s'habitue pas au bruit »

Pour le respect du voisinage et ainsi éviter les conflits inutiles, nous vous demandons de bien vouloir modérer les bruits (musique, cris de joie ou pas...) dès que la nuit tombe.

BRUIT
de voisinage



FONTAINES

Les fontaines de la commune restent pour l'instant à disposition de toutes et tous. Cette situation risque de ne pas perdurer car le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable (SIAEP) envisage l'installation de compteurs et de boutons poussoirs pour réguler le débit constant de l'eau.

De plus, nous tenons à vous rappeler, qu'en aucun cas, les fontaines ne doivent servir au nettoyage (poissons, voitures...). Nous avons constaté, ces derniers temps, des fontaines bouchées. Attention cette situation se reproduit régulièrement...

ENTRETIEN DES HAIES

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

Les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative
- pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Responsabilités du propriétaire des végétaux

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.

Entretien des plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)

Tout propriétaire doit **couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même.** Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, **vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.** En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987)

Les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.

(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

JEUX POUR TOUS

Il y a quelques mois afin de permettre aux enfants de jouer en sécurité, l'ancienne cour de l'école leur a été ouverte en accès libre. Une table de ping-pong étant déjà en place, les enfants du village ont lancé une opération « galets » afin de récolter des fonds pour acheter des jeux pour tous les enfants du village. Une belle récolte de fonds a été faite grâce à eux et à vous tous qui y avez contribué en achetant un petit galet.

Grâce à cette cohésion, nous avons pu acheter :

- 4 raquettes de ping pong
- Des balles
- 4 raquettes de badminton avec des volants
- Des cerceaux
- Des cordes à sauter

Une note était accrochée afin d'expliquer le principe de partage de ces objets, en indiquant que si quelqu'un cassait par inadvertance quelque chose, qu'il aurait été apprécié de le remplacer.

Nous avons la joie d'entendre les petits et les grands jouer dans cette cour qui reprenait vie... même si parfois les parties endiablées de ping-pong duraient un peu tard... Le but était atteint.

Puis... au fur et à mesure du temps les raquettes, les cordes et les cerceaux ont été cassés par une équipe d'adolescents malveillants qui ont été identifiés... Cela ne restera pas sans conséquences... Nous sommes aujourd'hui, après seulement quelques mois, revenus à la case départ... **il faudra tout racheter !!!!!**

Avez vous apprécié de voir vos enfants s'amuser en sécurité ? Découvrir ces jeux ? Y jouer vous-même ? Les enfants ayant participé à cette opération ... eux ... en tous cas étaient ravis de cette initiative, ravis de voir des grands et des plus petits s'amuser, ils étaient fiers de leur idée. L'idée venait d'eux, ils ont fabriqué les galets, ont fait le tour du village eux même. Les enfants étaient partis dans un élan de solidarité et d'entraide qui se finit moins joyeusement... Nous espérons que l'appel sera entendu et nous réitérons cette démarche de partage.

La vie de village c'est aussi des moments de jeux, de joie, de partage que nous voulons voir perdurer.

Les enfants construisent une cabane à livres



Atelier pratique dans tous les sens du terme pour les enfants de Saint-Pierre-de-Belleville associés à la réalisation d'une cabane à livres disposée à l'entrée abritée de la mairie.

Les vacances de la Toussaint n'auront fort heureusement pas été réduites aux seuls couvre-feu et confinement pour les enfants de Saint-Pierre-de-Belleville. Conviés par leurs élus, les plus jeunes administrés se sont volontiers prêtés à un atelier bricolage afin de retaper une cabane à livres.

Consolidée et repeinte par les artistes en herbe, la structure acquise par l'association "Patrimoine Vivant" et mise à disposition des enfants, est désormais accessible à l'entrée (abritée) de la mairie, à tous les amateurs de mots, qui peuvent y déposer et/ou emprunter des livres. La réaction a été inaugurée au

jour d'Halloween par des monstres gentils. Ces derniers profitent depuis, comme l'ensemble des jeunes du village, de plusieurs aménagements mis à disposition par la municipalité ces dernières semaines. La cour de l'ancienne école a ainsi reçu une table de ping-pong. Les ados ont aussi réinvesti le lieu pour des jeux de ballon et des palabres à l'abri du préau. « Nous réfléchissons à la construction d'un city park au cours de notre mandat afin que nos jeunes disposent d'un équipement de loisirs à eux », indique à ce sujet le maire, Christine Boudier-Beauchet.

R.S.

Environnement

TRI SELECTIF ET CONTENEURS SEMI ENTERRES

Les zones de dépôts des déchets domestiques sont les suivantes : à côté de la salle des fêtes, aux abords du lotissement « Le Pont de la Corbière », au parking du restaurant « le Saint Pierre » et au carrefour (Société MEGI).

La commune renouvelle son appel à la bienveillance de chacun afin d'éviter les incivilités trop souvent constatées : dépôt de sacs poubelles au pied des conteneurs, dépôts de cartons et de verres dans les poubelles « classiques », dépôts de gros déchets (électroménager, hifi, vêtements...) qui devraient être amenés à la déchetterie de Saint Léger...

Trier c'est bien Bien trier c'est mieux

VERRE



Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. **Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoule, de vitre ou miroir, de pot de fleur.**

EMBALLAGES & PAPIERS



Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers : magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers. **Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.**

ORDURES MÉNAGÈRES



Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... **Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost !**

Si vous avez des encombrants, merci de contacter la mairie au 04 79 36 12 46.

Nous centraliserons les demandes et fixerons un jour de ramassage.



COMPOSTAGE



Le compostage : une solution concrète de réduction des déchets au quotidien.

Epluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé ... c'est fou tout ce que vous pourriez déposer dans un composteur !

Depuis de nombreuses années, pour favoriser le compostage, le SIRTOMM propose une mise à disposition de composteur individuel et vous forme à son utilisation.

Vous habitez en appartement ? Pas de problème, le SIRTOMM avec le soutien de Compost'Action, peut également vous accompagner dans un projet de compostage partagé. Dix sites de ce type ont déjà vu le jour en Maurienne. Sous l'impulsion d'habitants volontaires, des composteurs sont installés en pied d'immeubles, et entretenus collectivement par les utilisateurs. Le SIRTOMM finance l'ensemble de l'installation : composteurs, petits outillages, signalétique, bio seaux.

Ces sites favorisent la réduction des ordures ménagères en détournant les déchets organiques de l'incinération, soit environ 30% de nos poubelles. Ils produisent aussi un engrais naturel et performant, le compost, utilisé par les usagers. Ils permettent enfin de prendre conscience du cycle de vie de la matière et favorise le lien social autour d'un projet environnemental commun. Alors, qu'attendez-vous ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Compost'Action :

par mail info@compostaction.org ou par téléphone 06.95.30.00.12

www.compostaction.org



Site de compostage collectif à Bessans

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

Rappel réglementation : Les distances d'implantation des ruchers sont réglementées par le Code rural et de la pêche maritime (Art. L. 211-6, L.211-7 et Art. R. 211-2) dont l'application en Savoie est prévue par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1992 relatif à l'emplacement des ruches.

Les ruches devront être placées de telle sorte qu'elles soient distantes d'au moins 20 mètres des habitations voisines.

Elle est de 100 mètres au moins, si les propriétés voisines sont des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc.).

Les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics, par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité ne sont assujetties à aucune prescription de distance. Ces clôtures doivent avoir une hauteur de deux mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins deux mètres de chaque côté de la ruche.



ALERTE AU FRELON ASIATIQUE

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- ✓ **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- ✓ **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (**2900 en 2020** contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021. Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDSA Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012


³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

NID PRIMAIRE

Endroit abrité
(ruche vide,
trou de mur,
bord de toit...)

Début
printemps



Orifice
basal

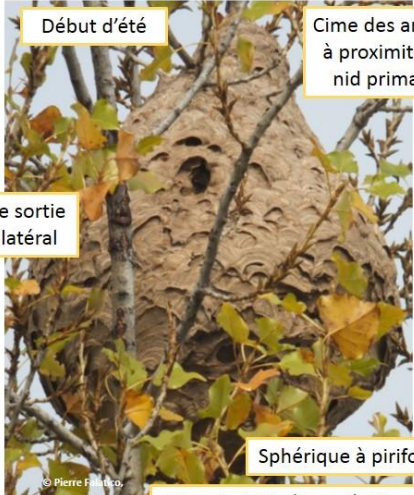
Petite taille (taille
d'un melon au
maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres,
à proximité du
nid primaire



Orifice de sortie
petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm
de diamètre et 1m de haut)




LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE



SIGNEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile **Frelon Asiatique**

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Animations / Vie Associative

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les Anciens Chasseurs Alpins

Michel GAZADO

L'Association de Chasse

Président : Sébastien BELLOT

L'Association des Pêcheurs de l'Étang de la Corbière

Président : Jean-Pierre JEANNOLIN

Les cartes sont en vente auprès d'un pêcheur membre de l'association présent les jours d'ouverture du lac.

Le Club Hurtibelle - Générations Mouvement

Président : Gérard BOURIOU

Le Comité des Fêtes

Président : Léopold BONNEVIE

Espace Danse

Présidente : Rosette PESENTI

Bienvenue à l'association « Espace Danse » qui rejoint les associations communales en cette année 2020.

Patrimoine Vivant Saint Pierre de Belleville

Président : Jean-Pierre BEAUCHET

Site internet : <https://saint-pierre-de-belleville-patrimoine-vivant.simdif.com>

L'Union Sportive du canton d'Aiguebelle Football

Président : Yves COLLOMB

Une charte a été mise en place par la mairie pour l'utilisation des salles communales par les associations.

AUTRES ASSOCIATIONS



L'AACA vous accueille dans le bâtiment Le Cairn,
Parc Rochette à Aiguebelle/Val d'Arc :

Lundi : 10h à 12h - 14h à 17h

Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi et Jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h

Tel : 04 79 36 37 27 - www.aacaiguebelle.com -

Pour les familles :

- Des activités très variées : sorties, visites, échanges autour de la parentalité, etc.

Pour les tout-petits et leurs parents :

- Un lieu d'accueil enfants parents itinérant « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans

Pour les enfants et les jeunes :

- Un accueil de loisirs « Les Acaribous » pour les 4-11 ans
- Des activités jeunesse pour les 11-17 ans



Pour les + de 60 ans :



- Des activités variées : ateliers artistiques, conférences, visites, etc.

- Une salle mise à disposition le lundi après-midi (jeux de société)

Pour tous :

- Une Maison de Services au Public (accompagnement aux démarches administratives, aide à la recherche d'emploi et de formation,)
- Des cours de français écrit et oral
- Des cours d'informatique pour tous niveaux
- Des sorties culturelles et du cinéma
- Un groupe marche
- Des services pour les associations : prêt de matériel, accompagnement, formations



Des partenaires à votre écoute sur rdv :

- Mission Locale Jeunes (16-25 ans) (tel : 04 79 64 41 02)
- Conseillère économie, sociale et familiale de la CAF
- Point Info écoute familles (Tel : 04 79 62 61 18)
- Association Aider (formation pour adultes)

Porte de Maurienne

CŒUR DE VILLAGES, ENTRE LACS ET SOMMETS

SAVOIE



ACTIVITÉS & LOISIRS / CULTURE & PATRIMOINE / ARTISANAT & COMMERCES / HÉBERGEMENT & RESTAURATION



www.portedemaurienne-tourisme.com

N°4



L'ACCORDERIE

Qu'est-ce qu'une Accorderie ?

L'Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Elle développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, « les accordeurs ».

Comment cela fonctionne-t-il ?

C'est un système d'échanges de services qui regroupe toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services. Chaque membre devient un Accordeur et met à disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services : une heure de service rendu égale une heure de service reçu (jardinage, travaux, informatique, transport...).



Pour plus de renseignements, contactez l'Accorderie Porte de Maurienne :

Tél : 06.72.80.13.25

Mail : arcensemble@accorderie.fr

**Arc
Ensemble !**
"Le temps ce n'est pas de l'argent"

Etat civil 2020/2021

NAISSANCE

- ✓ Timéo DUVERGER, né le 26/12/2020,
de Aurélie DUVERGER
 - ✓ Lyana ARNAUD-GODDET, née le 15/02/2021
De Angélique TERMIGNON et Paul ARNAUD-GODDET
-

MARIAGE

- ✓ Angélique TERMIGNON et Paul ARNAUD-GODDET le 10/07/2021
-

DECES

- ✓ Charles MICHELLAND
 - ✓ Georgette BOUCLIER, épouse LOSTAL
 - ✓ Marcelle CABRIN, épouse RUAT
-

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



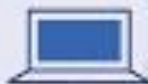
**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

GOVERNEMENT.FR/COVID-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)

Vie Pratique

Horaires d'ouverture de la mairie au public

La mairie est ouverte sur rendez-vous (masque obligatoire) :

- le mardi de 16h00 à 19h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00.

Madame le Maire assure une permanence tous les mercredis de 16h à 18h et répond à vos demandes au 06.42.15.08.96 (nouveau numéro à compter de juillet 2021).

☎ : 04.79.36.12.46

📠 fax : 04.79.36.28.99

✉ : mairiestpierre2@wanadoo.fr



Bibliothèque intercommunale à St Georges d'Hurtières

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi de 17h00 à 19h00, Samedi de 10h00 à 12h00

L'inscription et le prêt sont gratuits.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léger

La déchetterie se situe sur la commune de St Léger. Les horaires d'ouverture sont :

- **le jeudi de 14h00 à 17h00**
- **le samedi de 09h00 à 12h00**

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne

Pour toute question concernant l'eau potable, merci de contacter le SIAEP Porte de Maurienne :

4 place de la Mairie

73220 Randens

Tel : 04 79 65 28 26

Fax : 04 79 36 36 93

Mail : siaepportedemaurienne@yahoo.fr

Location Salle des Fêtes de St Pierre de Belleville

La location de la salle des fêtes est soumise à l'évolution du contexte sanitaire. Merci de vous rapprocher de la mairie pour connaître les possibilités de réservation.

Tarifs:

	Été		Hiver	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Habitants de la commune	50 €	100 €	75 €	150 €
Résidents secondaires ou payant une taxe d'habitation ou foncière sur la commune	75 €	150 €	100 €	200 €
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune Associations du RPIC Epierre/Saint Pierre de Belleville Associations subventionnées par la commune	Gratuit			
Extérieurs : particuliers (mariages et baptême uniquement), associations, ...	150 €	300 €	175 €	350 €
Autres cas	Sur avis du Conseil Municipal			
Utilisation vaisselle	50 €			
Chèque caution	700 €			

Le règlement de caution et de location se fait à la prise des clés après avoir fait l'inventaire des lieux (paiement par chèque du nom du loueur obligatoire).

Le chèque de caution vous sera rendu par la Mairie à la remise des clés après vérification des installations, matériels, propreté de la salle, inventaire du mobilier et / ou vaisselle, bruit respecté...

En cas de dégradations, le conseil municipal fera effectuer les réparations à la charge du loueur.

Les locations sont à réserver soit à la Mairie aux heures d'Ouverture ou soit auprès du responsable de salle : Catherine POLLET ☎ : 06.38.48.15.37

Règlement de location de la Salle d'animation

- ✓ Les locations ne se font qu'aux adultes,
- ✓ Le Conseil Municipal se réserve le droit de refuser une demande de location,
- ✓ La salle ne peut se louer plus de 3 mois à l'avance (sauf mariage),
- ✓ La capacité de la salle est de 150 personnes,
- ✓ Les locations ne sont pas acceptées pour des soirées organisées avec des mineurs seulement,
- ✓ L'autorisation d'ouverture de buvette est à présenter à la prise en possession des clés (bals, fêtes,... dont l'organisation incombe aux associations de la commune),
- ✓ Pour la location du samedi soir, les clés seront rendues au plus tard le dimanche à 09h.
- ✓ Le stationnement des véhicules est interdit sur le terrain de boules,
- ✓ Les poubelles seront rangées dans le conteneur situé derrière la salle,
- ✓ En cas d'animation musicale : tout bruit sera inaudible de l'extérieur à partir de minuit,
- ✓ La salle est rendue propre, avec le matériel rangé (chaises, tables, ...).
- ✓ Le mobilier (fauteuils couleur saumon, tables grises) ne devra en aucun cas sortir de la salle.

Que faire en cas de séisme

3

Dans le cas du risque sismique, l'impossibilité de prévoir un séisme et d'alerter la population à temps limite les possibilités de mise en sécurité des personnes pendant la crise. Si les actions de prévention sont essentielles, la préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies et éviter une aggravation de la catastrophe. L'État et les collectivités territoriales ont le devoir d'organiser les moyens de secours nécessaires pour faire face aux crises. La population doit, elle, s'y préparer en s'informant des risques et en respectant les consignes à suivre avant, pendant et après une catastrophe.

	Consignes générales à respecter en cas de catastrophe	Consignes spécifiques
Avant	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les équipements minimum de survie (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement). - S'informer en mairie : <ul style="list-style-type: none"> • des risques encourus ; • des consignes de sauvegarde et du signal d'alerte national. - Organiser : <ul style="list-style-type: none"> • le groupe dont on est responsable ; • discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement). - Simulations : <ul style="list-style-type: none"> • y participer ou les suivre ; • en tirer les conséquences et enseignements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer la vulnérabilité au séisme de son bâtiment et, le cas échéant, le faire renforcer. - Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité. - Fixer les appareils et les meubles lourds. - Préparer un plan de regroupement familial.
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer : écouter la radio, les premières consignes sont données par Radio-France et les stations locales de RFO. - Informer le groupe dont on est responsable. - Penser aux personnes âgées et handicapées. - Ne pas aller chercher les enfants à l'école. - Ne pas téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rester où l'on est : <ul style="list-style-type: none"> • à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ; • à l'extérieur : ne pas rester près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.) ; • en voiture : s'arrêter et ne pas sortir avant la fin des secousses. - Se protéger la tête avec les bras. - Ne pas allumer de flamme.
Après	<ul style="list-style-type: none"> - S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités. - Informer les autorités de tout danger observé. - Apporter une première aide aux voisins. - Se mettre à la disposition des secours. - Évaluer : <ul style="list-style-type: none"> • les dégâts ; • les points dangereux et s'en éloigner. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...). - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble. - Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. - Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses. - S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis (qu'il y ait ou non retrait de la mer).



SAINT PIERRE DE BELLEVILLE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS





St Pierre de Belleville

RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES



L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens d'alerte :

	<p>La Sirène de Thermphos : elle émet un son caractéristique de 3 séquences d'1 minute 41 séparées par un intervalle de 5 secondes en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ; elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi Si vous entendez cette sirène, confinez vous et écoutez la radio 104.1 ou 105.3 FM</p>
<p>L'Avertisseur de Brume : un son continu de corne de brume est diffusé Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales qui vont vous être immédiatement diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte ou par oral</p>	
	<p>L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées</p>
<p>La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le 104.1 ou 105.3 FM</p>	

A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

<p>Papiers personnels et médicaments (traitement quotidien), vêtements de rechange et couvertures</p>	<p>Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.</p>
<p>Barres énergétiques et eau, lampe de poche</p>	<p>Pensez à vos animaux domestiques</p>

RECENSEMENTS

- **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**

Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

VENDEURS ET BAILLEURS

- **Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers**

La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de Saint Pierre de Belleville**

Adresse électronique: mairiestpierre2@wanadoo.fr

Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : www.maurienne.fr

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les membres de la commission ont procédé à la mise à jour des informations composant le Plan Communal de Sauvegarde. Ce document recense les procédures à adopter en cas de catastrophe majeure.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 104.1 ou 105.3 FM
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

NUMEROS UTILES

NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen	112	Urgence Médicale	15	Sapeurs Pompiers	18	Gendarmerie	17
---------------------------	-----	------------------	----	------------------	----	-------------	----

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur
Mairie de Saint Pierre de Belleville : 04 79 36 12 46

Inondations Arc Nant Bruant



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux



N'allez ni sur les berges ni sur les ponts



ARC : Gagnez les hauteurs en vous éloignant du cours d'eau



TORRENTS :
Eloignez vous du cours d'eau SINON Montez à pied dans les étages

Mouvements de terrain



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés



Eloignez-vous de la zone dangereuse

Séismes



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Evacuez les locaux touchés

Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures et les volets

Accidents Industriels ou Nucléaires



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Accidents Matières Dangereuses



Eloignez vous de la zone dangereuse



Ecoutez les consignes des autorités



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

Rupture de barrage



Gagnez les hauteurs

Gestes de Premiers Secours



MARTINE, COURS CHERCHER LE DÉFIBRILLATEUR !

LE DÉFÉ... FIBRICATEUR ? C'EST QUOI ?

VOUS NE ME CONNAISSEZ PAS ? POURTANT, JE SUIS CÉLÈBRE !

LE DÉFIBRILLATEUR, NOTRE AMI DÉFI, EST CAPABLE DE LIVRER UN CHOC ÉLECTRIQUE EXTÉRIEUR SUFFISANT POUR RELANCER LA POMPE DU COEUR D'UNE PERSONNE EN ARRÊT CARDIAQUE.

15:02

C'EST DUR...

TU PEUX ME REMPLACER ?

C'EST FACILE: 30 PRESSIONS BRAS TENDUS !

ET LE BOUCHE À BOUCHE ?

OUI, C'EST VRAI QU'IL EST BEAU MAIS DANS L'URGENCE, LE MASSAGE EST PLUS IMPORTANT !

15:03

NATACHA, TU SAIS LE FAIRE MARCHER CE TRUC ?

JE PARLE !

COMMENT UTILISER DÉFI ?

- 1 FOURI ME DONNER LA PAROLE, APPUIE SUR LE BOUTON VERT
- 2 ÉCOUTE BIEN: D'ABORD TU PLACES MES PETITES MAINS, LES ÉLECTRODES, D'UNE FAÇON BIEN PRÉCISE, SUR LA POITRINE DE LA VICTIME TOUT EN CONTINUANT LES MASSAGES. ENSUITE, MOI, J'ANALYSE SON ÉTAT.
- 3 À MON SIGNAL, SOIT TU APPUES SUR LE BOUTON ROUGE, SOIT JE LE FAIS MOI-MÊME... ÉCARTÉZ-VOUS, JE LANCE LE CHOC ÉLECTRIQUE !
- 4 APRÈS LE CHOC, JE TE DEMANDERAI DE REPRIRE LE MASSAGE CARDIAQUE. LAISSE BIEN LES ÉLECTRODES EN PLACE CAR TOUTES LES DEUX MINUTES JE CONTINUE MES ANALYSES JUSQU'À L'ARRIVÉE DES SECOURS.

15:04

ATTENDEZ LES ENFANTS! EN ATTENDANT LE CHOC ÉLECTRIQUE !!

NOUS DEVONS CONTINUER LES MASSAGES JUSQU'À L'ARRIVÉE DES SECOURS !

QUI REMPLACE KIM ?

LES VOILÀ !!!



Résumons-nous...

Le professeur est inconscient, il ne respire pas. Il est en train de faire un... **arrêt cardiaque**. Il faut

15

Samu

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

Abuser des numéros d'urgence nuit gravement à ceux qui en ont besoin

ALERTER

MASSER



COMMENT FAIRE UN
MASSAGE CARDIAQUE ?

IL FAUT POSITIONNER LA
PAUME D'UNE MAIN SUR
L'AUTRE, AU MILIEU DE LA
POITRINE ET PUIS APPLIQUER
FORTEMENT
LES BRAS TENDUS.

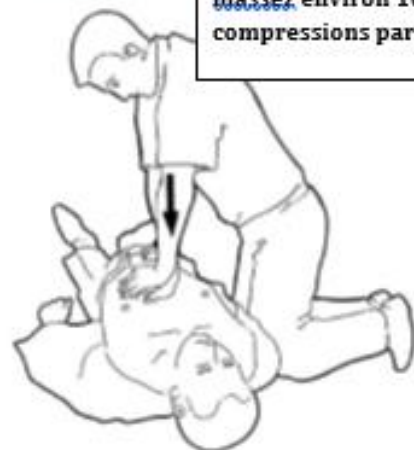
massez environ 100 à 120
compressions par minute



Talon de la main



Position des mains du sauveteur



Compressions de la poitrine

DÉFIBRILLER

Dès qu'on a constaté l'arrêt cardiaque,
il faut essayer de trouver un **défibrillateur**.

Dans les lieux publics, sa présence est signalée par le **panneau**

suivant



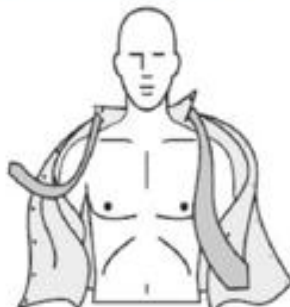
Il se compose d'un boîtier et d'une
paire d'électrode



Observons le notre...



On appuie sur le bouton
marche et on suit les
instructions VISUELLES et
SONORES



On place
les
électrodes
sur la
poitrine
nue du
patient.

Services

Carrosserie Automobile
JEAN-MICHEL ZANARDI
 TOLERIE - PEINTURE - MARBRE



Mai : carrosseriezanardi@orange.fr LA CORBIERE
 Tél : 04.79.36.10.18 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE


Safran des Hurtières Savoie
 Culture et vente de Safran



Cécile Berlioz
 La Corbière
 73220 Saint Pierre de Belleville

06 48 57 45 23
 www.culturesafran73.fr

Jacky ANDRE
 La Corbière
 73220 St Pierre de Belleville
04 79 36 16 47
 Mise en pot par l'apiculteur

Lucils
 Esthéticienne à domicile

Je me déplace chez vous du Mardi au samedi de 9h à 18h

0619967238
 Lucieboileau38@gmail.com
 Siren 824108797



ROY Gilles / Menuisier
 Agenceur
 301 route des Templiers
 73220 St Pierre de Belleville
 Tél : 06.64.09.77.25

CARROSSERIE AGREEE



ELIE BOUCLIER
REPARATION TOUTES MARQUES

- Spécialiste redressement sur banc de mesure
 - Réglage train avant

DEPANNAGE 24h / 24

Tél: 04.79.36.11.47
 Fax: 04.79.36.15.83
 e-mail: carrosserie.bouclier@wanadoo.fr
 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
 73220 AIGUEBELLE

DUPONCHEL Valérie
 La Tanière de Libel
 Vente de minéraux / conseil /
 accompagnement mieux être
 06.37.25.69.54

M.E.G.I / Electricité générale
 ZA Croisée des Routes
 210 route des Templiers
 73220 St Pierre de Belleville
 Tél : 04.79.44.12.49

CATH' COIFFURE
 coiffure à domicile

je vous propose mes services sur rendez-vous

tel : 06.29.80.70.03



CHARPENTE - COUVERTURE ZINGUERIE - MAÇONNERIE

SARL Bernard JEANNOLIN

La croisée des routes - 73220 St Pierre de Belleville
Tél. 07 62 49 50 70



**Kinésiologie /
 Réflexologie cranio-
 sacrée**

*Stress, addictions, douleurs physiques,
 mal-être,...*


*Tous ces maux font parti de notre
 quotidien.*

*Pour pouvoir y faire face, notre corps
 a besoin d'avoir accès à 100% de ses
 capacités.*

*La kinésiologie et la réflexologie
 cranio-sacrée permettent de redonner
 au corps et à l'esprit un équilibre et
 d'affronter les épreuves du quotidien.*

Scéances à domicile
 Kinésiologie
 1h00 - 60€
 Réflexologie cranio-sacrée
 1h00 - 50 €

Nelly BERLIOZ
 73220 St Pierre de Belleville
 06.72.33.69.54
 nbkinesioologie@gmail.com
 f Nelly Berlioz Kinésiologie



BP CONSTRUCTION
 FAYAT

BP CONSTRUCTION

BP CONSTRUCTION, filiale rattachée à la Division FAYAT Bâtiment, est implantée à Seynod (74) en Haute-Savoie et intervient sur toute la région.

Tél : 04 50 33 99 50
 Email : info@bpconstruction.fr

BP CONSTRUCTION
 7, bd de Semnoz
 74600 SEYNOD

Yann Sono Animation

Zanardi Yann
 Facebook : Yann Zanardi
 yann.zanardi@gmail.com
 N°Siret : 823 467 394 00016
 Tél : 06.72.98.55.33



Le Relais Parents Assistantes Maternelles :

Parc Rochette à Aiguebelle

Contacts au 04.79.68.95.71

LATARD Marie-Pierre

Nourrice Agrée

734 rue des Fontaines
73220 St Pierre de Belleville
TEL : 04 79 71 93 72

REFFET Sandra

Nourrice agréée

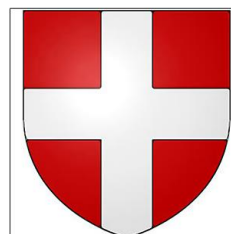
116 route de la Corbière
73220 St Pierre de Belleville
Tél : 04 79 36 10 32

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les Conseillers Départementaux sont à votre écoute. Pour les contacter, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées :

Christiane BRUNET : ☎ 06 21 40 13 32

Olivier THEVENET : ☎ 06 31 96 60 18



A retenir !!



<p>☎ Appel gratuit 24h/24</p>	<p>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN</p>
<p>15 SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p>
<p>18 SAPEURS- POMPIERS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p>

Bulletin Municipal n° 17 - Saint Pierre de Belleville
Conception / Réalisation / Publication : Mairie Saint Pierre de Belleville
Ne pas jeter sur la voie publique